

# Accès aux déchèteries pour les professionnels



*Dernière mise à jour : mercredi 24 mai 2023*

Les déchèteries sont des installations classées régies par un règlement intérieur dont les principales dispositions sont présentées ci-dessous.

## Modalités d'accès

Pour accéder aux déchèteries de Valence Romans Agglo, les professionnels doivent présenter un badge ou un extrait Kbis de moins de 6 mois afin de justifier de leur appartenance au territoire.

**Les déchets des entreprises non domiciliées sur le territoire** peuvent être acceptés en déchèterie sous réserve de présenter une attestation temporaire de production de déchets sur le territoire de l'Agglo, signée par leur client.

Les professionnels refusant de fournir les pièces demandées ne seront pas autorisés à déposer leurs déchets.

L'accès aux déchèteries est limité aux véhicules de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres et de PTAC (Poids total autorisé en charge) inférieur à 3,5 tonnes. Il est strictement interdit d'utiliser des moyens de vidage mécanique (camion plateau...).

## Tarification et paiement par carte prépayée

Les dépôts réalisés par les professionnels sont payants (exceptions : papiers, cartons, ferraille...). Le tarif est fixé par délibération à 16 euros le m<sup>3</sup>. Le paiement se fait par cartes prépayées de 5 m<sup>3</sup>, soit 80 euros la carte. Ces cartes sont préalablement acquises dans l'une des régies de recettes dédiées de l'Agglo (cf. tableau ci-après). Le paiement est possible par chèque sur l'ensemble des points de vente ainsi que par carte bancaire à la déchèterie de Romans-sur-Isère et au siège social de l'Agglo. À chaque entrée en déchèterie, le professionnel devra faire poinçonner sa carte à l'agent de déchèterie à hauteur des volumes de déchets estimés par ce dernier. Tout ½ m<sup>3</sup> entamé est dû.

Attention : sans présentation de cette carte, l'accès à la déchèterie sera refusé.

## Limitation des apports

L'estimation visuelle du volume des apports est réalisée par le personnel de gardiennage. Celui-ci est habilité à refuser des apports de déchets ne respectant pas la limite de 5 m<sup>3</sup> par jour et par site. Les dépôts de déchets dangereux et de pneus sont interdits.

## Où acheter les cartes prépayées ?

Points de vente	Heures et jours d'ouverture
<b>Déchèterie d'Étoile-sur-Rhône</b> Chemin de Saint-Marcellin	Lundi, mardi, jeudi : 13 h 30 > 17 h 30 Mercredi, vendredi et samedi : 8 h 30 > 12 h 13 h 30 > 17 h 30
<b>Déchèterie de Montvendre</b> Quartier La Molle	Lundi, mercredi et vendredi : 10 h > 12 h / 15 h > 18 h Mardi et jeudi : 15 h > 18 h Samedi : 9 h > 17 h
<b>Déchèterie de Mours-Saint-Eusèbe</b> ZA rue du Vercors	Du lundi au samedi (sauf mardi) : 8 h 45 > 12 h 14 h > 17 h 30 (fermée le jeudi en décembre, janvier et février)
<b>Mairie de Portes-lès-Valence</b> 1, place de la République	Du lundi au vendredi : 9 h > 12 h / 13 h 30 > 16 h 30
<b>Déchèterie de Romans-sur-Isère</b> Avenue de la Déportation	Du lundi au samedi : 8 h 45 > 12 h / 14 h > 17 h 30
<b>Valence Romans Agglo</b> 1, place Jacques Brel Valence	Du lundi au jeudi : 8 h 30 > 12 h / 13 h 30 > 17 h 30 Vendredi : 8 h 30 > 12 h / 13 h 30 > 17 h